



## Erreur Trop perçu pôle emploi

Par **lilarose**, le 24/11/2018 à 20:39

Bonsoir,

J'ai reçu un courrier mail de pôle emploi me signifiant un trop perçu qui remonte à 2014. Or ce trop perçu a été remboursé à cette même période.

J'ai conservé quelques lettres du service contentieux, que j'avais imprimées à l'époque pour garder une trace, à partir de mon espace pôle emploi mais qui ne figures plus sur le site.(ces sont par conséquent des photocopies)

Ces lettres attestent que la dette a été remboursée par chèque avec le numéro de chèque.

Ma question quelle preuves supplémentaires puis je leur apporter en dehors de ces photocopies de lettres, et d'autres parts comment se fait il qu'ils aient retrouvé la trace de cette dette et non du règlement?

Merci pour votre réponse.

Par **Visiteur**, le 24/11/2018 à 20:55

Bonjour

Ajoutez la preuve que ce chèque a été débité.